



Avant de mettre en place son réseau d'aires marines, le Québec a engagé des coopérations avec différents pays dont la France. Intérêts et retombées ? Rodolph Balej fait le point.



© Rodolph Balej



la parole à **Rodolph Balej**

Coordonnateur « aires marines protégées » au Québec
ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs

© Marie-Laure Licari

« Nous sommes allés en France, nous avons redécouvert le Québec »

Le Québec s'est doté d'une stratégie visant à créer un réseau d'aires protégées représentant 8 % de son territoire. La protection des aires terrestres est bien engagée, celle du milieu marin semble plus difficile. C'est dans ce cadre que vous avez souhaité un échange avec la France ?

Il n'existe présentement qu'une seule véritable aire marine au Québec: le parc marin du Saguenay Saint-Laurent. La protection du milieu marin s'avère ardue en raison des champs de compétences partagés entre les gouvernements du Québec et du Canada¹, mais aussi du fait des enjeux de développement économique liés aux ressources (notamment énergétiques); et parce que la connaissance scientifique du milieu marin reste lacunaire. Dans cette situation, nous étions intéressés à nous ouvrir à l'expérience française. Une délégation québécoise est venue en France trois années consécutives, de 2005 à 2007. En contrepartie, une délégation française a été accueillie au Québec à trois reprises.

Vous vous étiez préparé à cet échange. Que cherchiez-vous ? Comment vous y êtes-vous pris ?

Au départ, nous étions surtout intéressés par les méthodologies relatives à la connaissance des milieux marins et à leur caractérisation. En outre, nous étions curieux de savoir comment les territoires d'intérêt pour la conservation, au regard des enjeux de biodiversité et des contraintes socioéconomiques, étaient sélectionnés en France. Ces domaines sont très exploratoires (pensons qu'il y a moins de 1 % des océans protégés) et nous pensions pouvoir bénéficier de l'expérience de nos homologues français.

Vous pensiez... ? La coopération ne vous a donc pas donné satisfaction ?

Nous avons considérablement enrichi notre connaissance. Cependant, nos cadres d'analyse sont très différents; les approches méthodologiques qui en découlent



FOU BONAVENTURE.

1. Le Canada est constitué de dix provinces (dont Québec) et de trois territoires. Les provinces sont des États qui existent en vertu de la Constitution canadienne et possèdent dans leurs champs de compétence des pouvoirs souverains, indépendamment du gouvernement fédéral. Les territoires canadiens sont des divisions administratives. Elles relèvent du parlement fédéral canadien qui a dévolu certains pouvoirs à leurs administrations locales.

sont difficilement transposables. La finalité est sensiblement la même, celle d'établir un réseau représentatif d'aires marines protégées mais les façons d'y parvenir sont différentes. Ainsi, en France, les enjeux écologiques et socioéconomiques des territoires d'intérêt sont analysés conjointement et à petite échelle; en revanche, au Québec, l'évaluation de la représentativité écologique des territoires d'intérêt est réalisée préalablement à la prise en considération de leurs contraintes économiques ou sociales, et ce à une échelle d'analyse plus grande, de l'ordre du millier de km².

Diriez-vous que les échanges n'ont pas été à la hauteur de vos espérances ?

Ils l'ont été, bien au-delà ! D'abord, parce que nous nous sommes aperçus, qu'au-delà de nos différences, nous partageons une même réalité: celle de disposer d'outils difficilement applicables en milieu marin par exemple. À cet égard, le concept de parc naturel marin élaboré par la France a retenu notre attention. Il est souple. Il peut s'adapter à des enjeux socioéconomiques variés. C'est un instrument visant à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources.

Il ne pourrait cependant pas être transposé tel quel au Québec, le contexte socioéconomique, culturel et institutionnel étant très différent. Cet outil nous permet de voir autrement celui de « réserve aquatique » dont nous disposons. De ce point de vue, la coopération a permis à chacun de questionner sa propre expérience et de « bonifier » certaines approches en s'inspirant de celles de l'autre.

Comment caractériseriez-vous les retombées de cette coopération ?

Le regard de l'autre nous a permis de prendre un peu de distance et d'objectiver nos pratiques. Concernant les problématiques de gouvernance et de participation du public par exemple, j'ai vraiment réalisé l'importance de notre Bureau d'audiences publiques sur l'en-



© Rodolph Balej

BALEINE BLEUE.

vironnement, communément appelé BAPE. Pour en dire deux mots, cet organisme indépendant donne des avis au ministère sur des projets de développement et d'aménagement. Il consulte le public et diffuse l'information. Jusque-là, j'avais le point de vue d'un chargé de projet pour qui ce bureau s'apparente un peu à un tribunal. J'avais tendance à le considérer comme une contrainte supplémentaire. La coopération m'a offert l'occasion de m'apercevoir combien cet outil était utile, efficace et, à certains égards, enviable. J'ai réalisé l'importance de la crédibilité donnée par ce biais aux démarches gouvernementales. Un tel mécanisme n'existe pas ailleurs de manière aussi performante. Les points de vue de mes homologues français m'ont fait réaliser que nous n'étions pas aussi novices que nous le pensions et que nous devons davantage valoriser nos acquis. Par ailleurs, notre complexité est devenue plus acceptable. Un exemple : nous cherchions à savoir comment – en France – était gérée la multitude des intervenants et des décideurs en milieu marin ; et, je dois vous l'avouer, les relations État-collectivités locales nous sont apparues d'une grande complexité... tout autant que le contexte québécois pour nos collègues français !

Quels sont les facteurs d'une coopération réussie ?

Le succès d'une coopération réside dans l'absence de rapport de pouvoir. La réussite peut être différée car la coopération n'est pas un événement ponctuel. Elle offre la possibilité de nouer des liens pouvant être ravivés pour obtenir, en temps opportun, de nouvelles informations. La coopération a ceci de beau qu'il s'agit d'un tissage : celui d'une toile de relations humaines. Il faut aller vers la coopération l'esprit libre, sans crainte du jugement d'autrui et avec humilité. Contrairement à ce qu'affirmait Jean-Jacques Rousseau, chacun gagne à apprendre de l'expérience des autres. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél : rodolph.balej@mddep.gouv.qc.ca

Stratégie française des aires marines protégées

La délégation française fait le plein d'idées au Québec

Deux ans, c'est un changement rapide pour un pays qui jouait les lanternes rouges en matière de protection de la biodiversité marine¹. En effet, la France vient de créer l'Agence pour les aires marines protégées : un établissement public national pour appuyer les politiques en matière de protection des espaces marins, pour fournir les moyens au réseau de parcs naturels marins en cours d'installation, pour apporter un appui aux gestionnaires d'aires marines protégées. Dans la foulée, la France a établi une stratégie pour la création d'aires marines protégées dans les eaux de France métropolitaine ; l'extension du réseau Natura 2000 en mer est en cours, un parc naturel marin est créé et trois autres sont à l'étude.

Cette prompte évolution a été rendue possible car, là où l'expérience manque, la communauté internationale est souvent d'un grand secours. Les conventions internationales avaient déjà largement balisé les objectifs en matière d'aires marines protégées et développé les principaux concepts à mettre en œuvre tels l'approche écosystème, la gestion adaptative, la notion de réseaux, de gouvernance participative, etc. Par ailleurs, le premier congrès mondial des aires marines protégées, à Geelong en 2005, avait fait découvrir toute une communauté de scientifiques et de gestionnaires investis sur le sujet. Mais, de façon plus concrète, c'est un voyage d'étude en septembre 2006 chez nos amis québécois qui a permis à l'équipe du ministère en charge du dossier de toucher du doigt les difficultés de mise en œuvre et de relativiser les handicaps français. Surprenant comme certains problèmes étaient autant de sujets très sensibles des deux côtés ! C'est ainsi que sur des thèmes aussi variés que la répartition de compétences entre État et collectivités (État fédéral et Provinces), l'évolution des statuts de protection vers des outils plus intégrés (qui tiennent compte des trois piliers : social, économique et environnemental, du développement durable) ou encore la question de la disponibilité de l'information. La petite délégation française a fait le plein d'idées et a vu autrement ses propres problèmes. À l'heure de la mise en œuvre, le regard sur l'international est tout aussi important : pour l'échange d'expériences et parce que la mer n'a pas de frontières. Les conventions globales, les conventions de mers régionales et les décisions européennes fournissent un cadre déjà bien structuré. Mais les échanges privilégiés avec nos cousins du Québec garderont leur utilité et leur agrément. ■

OLIVIER LAROUSSINIE - AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

>>> Mél : olivier.laroussinie@aires-marines.fr

1. À peine 0,01% des eaux sous juridiction françaises étaient protégées en 2005.